



UNION INTERPARLEMENTAIRE
112^{ème} Assemblée et réunions connexes
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/112/DR-am.1
21 mars 2005

**COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS PROMOUVOIR ET FAIRE RESPECTER LES DROITS
DE L'HOMME DANS LES STRATEGIES DE PREVENTION,
DE GESTION ET DE TRAITEMENT DE LA PANDEMIE DU VIH/SIDA ?**

*Amendements à l'avant-projet de résolution remanié, présentés dans les délais statutaires,
par les délégations du Chili, de la Chine, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du
Mexique, de la Suisse.....*

PREAMBULE

Modifier le neuvième alinéa comme suit :

(..) *constatant* que la pandémie mondiale du VIH/SIDA constitue un des défis les plus redoutables pour la vie et la dignité humaines et à la pleine jouissance des droits de l'homme, et que le plein exercice par ~~tous~~ **les personnes affectées** des droits de l'homme et des libertés fondamentales est un facteur essentiel à la réponse globale à la pandémie de VIH/SIDA,

(Inde)

Après le dixième alinéa, ajouter les alinéas suivants :

(..) *préoccupée* de ce que l'ignorance et l'intolérance restent des causes de marginalisation des personnes affectées ou présumées être affectées par le VIH/SIDA et sont à l'origine d'actes discriminatoires en matière de soins, d'emploi, d'éducation, de logement et, plus généralement, dans tous les domaines liés au bien-être social de ces personnes,

(Mexique)

(..) *soulignant* à cet égard l'obligation qu'ont les gouvernements et les parlements d'adopter les mesures nécessaires pour combattre la discrimination contre les personnes infectées ou présumées être infectées par le VIH/SIDA afin que leurs droits de l'homme soient pleinement garantis et respectés,

(Mexique)

(..) *particulièrement préoccupée* par les répercussions du VIH/SIDA sur les femmes qui, en raison de la discrimination sexuelle, font face à des difficultés particulières dans l'accès à l'aide publique pour la lutte contre cette maladie en termes d'éducation sexuelle et de soins, particulièrement dans les pays en développement,

(Mexique)

(..) *considérant* que même si l'emploi de médicaments antirétroviraux associés à des traitements appropriés peut retarder la progression du VIH/SIDA, des millions de personnes infectées dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, ne peuvent pas se permettre ces traitements,

(Mexique)

(..) *considérant* que dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC), les Membres de l'OMC ayant fait la déclaration requise lors de l'officialisation de cet accord en août 2003 peuvent autoriser la production de médicaments brevetés en cas d'urgence sanitaire,

(Mexique)

Ajouter le nouvel alinéa suivant après le 12^{ème} alinéa :

(..) *convaincue* que le renforcement des capacités en matière de santé publique est essentiel pour la prévention et le traitement du VIH/SIDA,

(Chine)

Modifier le treizième alinéa comme suit :

(..) *considérant* qu'assurer l'accès aux médicaments, en particulier l'accès aux traitements antirétroviraux **pour les personnes souffrant du VIH/SIDA**, dans le contexte de la pandémie du VIH/SIDA est un élément fondamental pour qu'il soit possible de parvenir progressivement au plein exercice du droit universel à jouir du niveau de santé le plus élevé possible,

(Inde)

Supprimer le quatorzième alinéa

~~14) *consciente* du lien qui existe entre conflits armés et VIH/SIDA non seulement dans la mesure où les conflits peuvent contribuer à la diffusion du VIH/SIDA, mais aussi dans la mesure où l'impact du VIH/SIDA sur la société peut aggraver les risques de conflit armé,~~

(Inde)

Ajouter les nouveaux alinéas suivants :

(..) **sachant** que la religion et la spiritualité jouent un rôle de premier plan dans la vie de millions d'hommes et de femmes, et dans la manière dont ils vivent et traitent autrui, et qu'elles peuvent donc contribuer à la prévention, à la prise en charge et au traitement du VIH/SIDA et à la promotion de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine,
(République islamique d'Iran)

(..) **craignant** que le sort des malades du VIH/SIDA ne soit aggravé, entre autres, par la répartition injuste des richesses, la marginalisation, l'exclusion sociale et le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'y attache,
(République islamique d'Iran)

(..) **consciente** que pour combattre efficacement l'épidémie, il faut traiter les causes de sa propagation que sont le trafic des êtres humains, en particulier la traite des femmes et des filles, la drogue et le trafic de drogue et la violence contre les femmes, et **considérant** à ce propos qu'il faut souligner le rôle essentiel que jouent la famille, la religion et les principes et valeurs éthiques fondamentaux traditionnels,
(République islamique d'Iran)

Ajouter le nouvel alinéa suivant :

(..) **considérant** l'insuffisance de la participation des gouvernements et des citoyens à la lutte contre le SIDA et le manque évident de soutien psychologique à ceux qui en souffrent,
(Chili)

DISPOSITIF

Ajouter le nouveau paragraphe suivant avant le paragraphe 1 :

(..) **souligne** que les pays doivent intégrer l'élaboration de mesures de santé publique à leurs stratégies nationales de développement économique et social, incluant la mise en place et l'amélioration de mécanismes de santé publique efficaces, notamment un réseau de surveillance, prévention et traitement de l'épidémie de VIH/SIDA et d'échange d'informations;
(Chine)

Modifier le paragraphe 1 comme suit :

(..) **appelle** les gouvernements et les parlements à faire en sorte que leur législation, leurs politiques et leurs pratiques soient respectueuses des droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA, **en particulier le droit à l'éducation, au travail, au respect de la vie privée, à la protection et à l'accès aux soins et aux services sociaux;** protègent les personnes vivant avec le VIH/SIDA contre toute discrimination tant dans

le secteur public que dans le secteur privé, assurent la protection de la vie privée et la confidentialité dans la recherche sur les sujets humains, et apportent des remèdes judiciaires, administratifs et civils prompts et efficaces lorsque les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont violés;

(Inde)

Modifier le paragraphe 3 comme suit :

- (..) *recommande vivement* aux gouvernements des pays développés de maintenir et accroître l'aide financière et technique qu'ils apportent aux pays en développement et aux pays les moins avancés et de faire profiter de leur expertise en matière de droits de l'homme les pays qui cherchent à créer leurs propres institutions de défense des droits de l'homme, ou à les renforcer, **dans le contexte du VIH/SIDA**;

(Inde)

Modifier le paragraphe 6 comme suit :

- (..) *exhorte* les gouvernements et les parlements à adopter les mesures nécessaires pour assurer, sur une base durable ~~et égale~~ **et pour toutes les personnes affectées**, la disponibilité et l'accessibilité de services et d'informations de bonne qualité sur le VIH/SIDA pour la prévention, la gestion des cas, le traitement, les soins et le soutien, y compris la fourniture de moyens de prévention du VIH/SIDA tels que préservatifs, seringues stériles, microbicides et kits de soins préventifs ainsi que de médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, le dépistage et autres techniques de diagnostic à toutes les personnes, en veillant en particulier aux personnes et aux groupes de population vulnérables;

(Inde)

Modifier le paragraphe 7 comme suit :

- (...) *appelle* les gouvernements et les parlements à prendre la mesure des effets sanitaires, socio-économiques et autres de la pandémie de VIH/SIDA sur les individus, les familles, les collectivités et les nations, et à prendre les mesures ~~législatives et administratives~~ appropriées pour en enrayer la propagation, **y compris la promotion de la recherche pour un vaccin**;

(Suisse)

Modifier le paragraphe 7 comme suit :

- (..) *appelle* les gouvernements et les parlements à prendre la mesure des effets sanitaires, socio-économiques et autres de la pandémie de VIH/SIDA sur les individus, les familles, les ~~collectivités~~ **sociétés** et les nations, et à prendre les mesures législatives et administratives appropriées pour en enrayer la propagation;

(Inde)

Supprimer le paragraphe 8

~~8. — invite instamment tous les gouvernements et parlements à adopter et à mettre en œuvre des politiques respectueuses des droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en particulier de leurs droits à l'éducation, au travail, à la protection de la vie privée, à la protection, et à l'accès au traitement et aux services sociaux;—~~

(Inde)

Après le paragraphe 9, ajouter le paragraphe suivant :

(..) **invite les parlementaires des parlements membres de l'UIP à promouvoir des mesures législatives appropriées pour combattre la discrimination visant les personnes affectées par le VIH/SIDA, et à contribuer ainsi à la création d'un climat social de tolérance et de solidarité humaine, indispensable à la prévention et à la prise en charge de cette terrible maladie;**

(Mexique)

Modifier le paragraphe 10 comme suit :

(..) *exhorte* les parlements à instituer des commissions et autres structures parlementaires ayant pour tâche expresse de s'attacher à enrayer, à stopper et à inverser la tendance locale **et nationale** ~~et enfin mondiale~~ à la propagation du VIH/SIDA, et à associer tous les secteurs de la société aux processus décisionnels de haut niveau dans le cadre de programmes de partenariat;

(Inde)

Insérer les deux nouveaux paragraphes suivants après le paragraphe 10 :

(..) **souligne l'importance d'une coopération internationale active fondée sur les principes du respect mutuel, de l'égalité et de l'avantage réciproque;**

(Chine)

(..) **demande aux organisations, institutions, organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies d'incorporer la santé publique à leurs programmes et activités de développement et de soutenir activement le renforcement des capacités des systèmes de santé publique des Etats membres en matière de prévention et de traitement du VIH/SIDA;**

(Chine)

Modifier le paragraphe 12 comme suit :

(..). *appelle* les gouvernements et parlements à renforcer leurs mécanismes nationaux, tels que commissions, instances judiciaires, législation et stratégies coordonnées, pour protéger, faire observer et suivre, **dans leurs pays respectifs**, les droits de l'homme des personnes contaminées ou affectées par le VIH/SIDA, et pour éliminer toutes les

formes de stigmatisation et de discrimination, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants qui souffrent le plus de l'épidémie ou sont les premiers à être chargés des soins aux malades et à être exposés à perdre un emploi, un membre de leur famille, leur revenu et la possibilité d'accéder à l'éducation du fait de la maladie;

(Inde)

Après le paragraphe 12, ajouter les deux paragraphes suivants :

(..) ***prie instamment*** nos gouvernements et parlements de concevoir des politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA, de reconnaître concrètement les besoins particuliers des femmes et d'être sensibles aux différences en matière de culture, voire de religion, pouvant exister dans nos sociétés;

(Mexique)

(..) ***prie instamment*** les gouvernements et les parlements de nos nations de faciliter et de promouvoir l'utilisation de l'Accord ADPIC conclu le 30 août 2003 dans le cadre de l'OMC, qui fixe les règles du commerce des produits pharmaceutiques brevetés permettant des progrès dans l'éradication des maladies infectieuses menaçant nos sociétés, en particulier le VIH/SIDA;

(Mexique)

Supprimer le paragraphe 14

~~14. demande aux parlements et aux gouvernements d'assurer l'impartialité dans le traitement des malades du VIH/SIDA, indépendamment de leur statut social;~~

(Inde)

Modifier le paragraphe 16 comme suit :

(..) *demande* aux gouvernements et aux parlements de se doter de politiques et de programmes nationaux coordonnés, participatifs, transparents et responsables pour lutter contre le VIH/SIDA, et de concrétiser ces politiques nationales au niveau local et territorial en associant à toutes les phases de à leur élaboration et de à leur mise en œuvre, **dans toute la mesure du possible**, les organisations non gouvernementales et locales, et de manière plus primordiale encore, les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

(Inde)

Supprimer le paragraphe 17

~~17. prie instamment gouvernements et parlements de promouvoir la collaboration au niveau national et international, la stabilité, la sécurité et la prospérité au sein des nations afin de prévenir les conflits armés, ainsi que d'intensifier les efforts pour résoudre les conflits existants afin d'atténuer le plus possible l'impact du VIH/SIDA et autres conséquences des conflits.-~~

(Inde)

Ajouter les nouveaux paragraphes suivants :

- (..) ***affirme*** qu'il faut relancer la lutte contre le VIH/SIDA, particulièrement en matière de sensibilisation et de mobilisation de fonds au niveau international;
(République islamique d'Iran)

- (..) ***prie instamment*** les parlements nationaux, en coopération avec leurs gouvernements, de renforcer les mécanismes nationaux chargés de promouvoir et protéger les droits de l'homme des victimes du VIH/SIDA, en particulier de celles qui souffrent d'autres phénomènes détestables comme le racisme et la xénophobie, et de prendre des mesures concrètes, y compris préventives, pour assurer aux victimes l'accès aux médicaments et aux traitements, et mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation à travers les médias afin d'éliminer la violence, la stigmatisation, la discrimination, le chômage et autres conséquences néfastes de l'épidémie;
(République islamique d'Iran)

Insérez les nouveaux paragraphes suivants :

- (..) ***demande*** aux parlements d'intercéder auprès de leurs gouvernements pour renforcer les politiques de prévention et de traitement du SIDA;
(Chili)

- (..) ***demande en outre*** que des mesures soient prises pour la réinsertion des malades du SIDA aptes dans la société et dans le monde de travail, y compris par un soutien psychologique professionnel;
(Chili)